



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| | SÉANCE DU 26 MARS 2024 À 19H00 |
| Nombre membres élus : | 23 |
| Nombre membres élus en exercice : | 23 |
| Présents : | 19 |
| Représentés : | 04 |
| Votants : | 23 |
| Absents : | 00 |
| Date de la convocation : | Le Conseil Municipal d'Ambès, Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'PHôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire. |
| 20 mars 2024 | |
| Certifié exécutoire | PRÉSENTS Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE adjoints au Maire ; Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie- Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux. |
| Compte tenu de l'envoi en Préfecture le : | |
| Et de la publication en ligne le : | ABSENTS REPRÉSENTÉS : Sophie PARADOT donne procuration à Marie-Pierre FETIS Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE Christophe BOURDIEU donne procuration à Gilbert DODOGARAY Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE |
| Le Maire, | SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pearl HIPPOLYTE |

**DÉLIBÉRATION N° 041 03 2024 – DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE 2024-2028**

Présentation par M. le Maire

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, la CNAF a fait évoluer ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales avec une volonté renforcée de lisibilité et d'efficacité de son intervention globale pour les familles.

L'objectif était de sortir d'une pratique par dispositif devenue illisible (Contrat Enfance Jeunesse), en impulsant, en accompagnant et en soutenant un projet de politique sociale concerté, adapté aux besoins de la population et notamment les plus fragilisés, dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est la formalisation de cet engagement conjoint sur l'ensemble des thématiques retenues telles que la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap. Elle a été signée à l'échelle des 4 Communes de la Presqu'île (Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul et Ambarès-et-Lagrave), sur la période 2020 -2023.

Au cours de cette période un diagnostic territorial a été réalisé et un Plan d'action a été validé en décembre 2022, avec le lancement d'une mise en œuvre des actions en 2023.

Une évaluation de la démarche de la CTG est prévue en mars 2024 et sera validée conjointement par le comité de pilotage inter partenarial courant mai 2024.

Il a été convenu, que du fait que le Plan d'action ait été lancé sur la dernière année de la durée de la CTG, il serait reconduit sur la nouvelle période de la CTG. Toutefois, si nécessaire, une actualisation du Plan d'action pourra être effectuée afin de prendre en compte les éléments ressortis de l'évaluation de la précédente CTG.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240326-DEL-2024-03-041-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

- **APPROUVE** le principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour la période 2024-2028,
- **DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ladite convention avant le 31/12/2024 et tous les documents s'y afférent.

Fait et délibéré le 26 mars 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

